

C O N S E I L  
N A T I O N A L D E S  
A C T I V I T É S  
P R I V É E S D E  
S É C U R I T É

**Décision n° 16/2020 portant délégation de signature du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité aux délégués territoriaux**

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 632-13 ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 18 juillet 2018 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité - M. MAILLET (Cyrille),

Vu le règlement intérieur du Conseil national des activités privées de sécurité en date du 29 juin 2016 ;

**Décide:**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine MEERPOEL, déléguée territoriale de la délégation territoriale Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Geoffrey GUILLON ;
- M. Samba YADE, délégué territorial de la délégation territoriale Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Audrey TENEZ ;
- Mme Carol THOMAS, déléguée territoriale de la délégation territoriale Sud-Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Yann TERMEAU ;
- Mme Anne JOURNET, adjointe au délégué territorial de la délégation sud ;
- Mme Charlène BADUEL, déléguée territoriale de la délégation territoriale Sud-Est et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Christophe TRAVADEL ;
- Mme Vanessa PÏ, déléguée territoriale de la délégation territoriale Est et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Julie PIRRONE ;
- M. Bruno GORIZZUTTI, délégué territorial de la délégation territoriale Ile-de-France et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme. Marion CHAUDRET ;
- M. Emmanuel EFFANTIN, délégué territorial de la délégation territoriale Océan indien ;
- M. Jean-Michel GOANEC, délégué territorial de la délégation territoriale Antilles-Guyane et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Stéphane SURAY ;
- M. Frédéric LAUDE, délégué territorial de la délégation territoriale en Polynésie française ;
- M. Eric PALUCH, délégué territorial de la délégation territoriale en Nouvelle-Calédonie ;

à l'effet de signer :

- les ordres de missions des agents placés sous leur autorité ;
- les états de frais définitifs et les services faits concernant les agents placés sous leur autorité ;
- les bons de transport et les bons d'hôtel conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et à la politique voyage de l'établissement concernant les agents placés sous leur autorité.
- les bordereaux de versement et demandes d'autorisation d'élimination d'archives à transmettre pour validation aux directions des archives départementales territorialement compétentes du ressort de leurs délégations.
- les bordereaux de versement et demandes d'autorisation d'élimination d'archives auront préalablement reçu un visa du responsable mission archives rattaché au siège de l'établissement.
- l'ensemble des actes d'instruction et des courriers adressés aux usagers, nécessaires au traitement des demandes de titres réceptionnées dans les délégations territoriales
- les récépissés à adresser aux usagers lorsque les conditions légales sont réunies
- les demandes d'informations formulées auprès des administrations partenaires, notamment dans le cadre des enquêtes administratives
- les transmissions d'informations auprès du procureur de la République territorialement compétent rédigées en application de l'article 40 du code de procédure pénale
- les réponses aux réquisitions judiciaires réceptionnées au sein des délégations territoriales
- l'ensemble des actes nécessaires au déroulement des contrôles et à la procédure disciplinaire.

La décision n° 65/2019 du 14 octobre 2019 est abrogée.

## Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité

Fait le **24 FEV. 2020**

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité  
C. MAILLET

